

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Absents :

Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 24 septembre 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 24 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Françoise MASSEI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°006-001-2024 : Subvention à l'association « A Casa Anto »

L'association « A Casa Anto » a pour mission principale de venir en aide aux personnes en situation de handicap et leurs familles, en particulier en œuvrant pour améliorer leur qualité de vie.

Elle sollicite de notre part un soutien financier pour mener à bien ses actions.

Le Maire précise que les crédits prévus au budget primitif ont été attribués dans leur totalité, mais il est possible de prévoir des crédits supplémentaires.

Il propose de soutenir ce projet et d'attribuer à l'association « A Casa Anto » une subvention de 300 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCORDE** une subvention de 300 € à l'association « A Casa Anto »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

